



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 15-2026

**Arrêté temporaire
Portant réglementation de circulation à l'occasion du
trail de Montgaillard-Lauragais**

Le Maire de la commune de Trébons-sur-la-Grasse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le code pénal ;

Vu la demande de Monsieur le Maire de Montgaillard-Lauragais en date du 05 mai 2026 ;

Considérant que l'organisation du Trail de Montgaillard-Lauragais prévu le dimanche 31 mai 2026 nécessite l'interruption de la circulation sur le chemin des trois ponts en vue de préserver la sécurité des participants ;

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 31 mai 2026, de 09h15 à 11h30, le chemin des trois ponts sera fermé.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les responsables du Trail de Montgaillard-Lauragais ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Trébons-sur-la-Grasse ;

Article 4 : toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 5 : l'ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Villefranche de Lauragais.

Fait à Trébons-sur-la-Grasse, le 26 mai 2026

Le Maire, Hervé RAMONDA